



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

**RÉUNION DU 14 SEPTEMBRE 2021**

**Présents** : MM. Chuppé – Da Mata – Febvay – Lacour – Plassart

**Comité** : M. Letellier

### **À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :**

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

## **COURRIER**

**La commission accuse réception des P.V. de la C.R.T.I.S.  
Remerciements.**

## **FORMATION**

**Mise en place de la commission et information sur les nouveaux règlements et formulaires de classement des terrains et installations sportives et de l'éclairage.**

## **RAPPEL**

**Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrains en éclairage.**